



À quoi ressemblera la vie dans le monde futur?

« À quoi ressemblera la vie dans le monde futur, après l'avènement en gloire du Seigneur Jésus-Christ? Quand nous serons au ciel après l'enlèvement, y aura-t-il des différences dans le traitement des élus par le Seigneur Jésus? Certains élus seront-ils appelés à gouverner d'autres? Les récompenses dont parle la Bible seront-elles accordées en fonction des bonnes œuvres que nous aurons accomplies sur la terre? Y aura-t-il des élus au ciel qui seront plus malheureux que d'autres? Ceux qui seront sauvés au travers du feu (encore que je ne maîtrise pas bien ce que cela signifie) seront-ils moins bien considérés que les élus de l'enlèvement? Y aura-t-il une catégorisation des chrétiens au ciel? »

Question d'un correspondant

En premier lieu, je voudrais dire à mon correspondant que, pour toutes les questions que nous nous posons, nous sommes limités par le cadre de l'Écriture sainte. Nous ne pouvons avoir de réponses à beaucoup de nos questions sur lesquelles l'Esprit Saint ne s'est pas exprimé dans la Parole qu'il a inspirée. Cela, nous nous devons de le respecter absolument, sous peine de tomber dans des spéculations, des hypothèses, des théories qui n'ont aucune garantie scripturaire. Ce serait aller contre la volonté de l'Esprit Saint. Ensuite, nous devons bien comprendre certains passages de l'Écriture dans leur contexte, afin de ne pas leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

Il semble clair pour moi, d'après des textes comme 1 Corinthiens 3.13-15, ou Luc 22.29-30, que le Seigneur a préparé des positions particulières pour certains (en particulier ses disciples) lors de son avènement. Cela ne veut pas dire que ceux qui sont sauvés seront plus ou moins malheureux que d'autres, car la félicité éternelle est promise à tous les élus. Mais il y aura sans doute des degrés de gloire différents, en fonction du degré de fidélité des uns et des autres. Que disent les deux passages dont je viens de donner la référence? Paul, dans 1 Corinthiens 3, s'occupe particulièrement de ceux qui ont en charge la prédication, l'enseignement de la Parole de Dieu aux fidèles. Il écrit ceci :

« Le jour du jugement montrera clairement la qualité de l'œuvre de chacun et la rendra évidente. En effet, ce jour sera comme un feu qui éprouvera l'œuvre de chacun pour en révéler la nature. Si la construction édifiée sur le fondement résiste à l'épreuve, son auteur recevra son salaire; mais si elle est consumée, il en subira les conséquences. Lui, personnellement, sera sauvé, mais tout juste, comme un homme qui réussit à échapper au feu » (1 Co 3.13-15).

On voit par ce texte quelle énorme responsabilité repose sur les épaules de ceux qui enseignent la Parole de Dieu aux autres, puisque la manière dont ils s'acquittent de leur tâche aura des conséquences pour leur salut au jour du jugement.

Quant à Luc 22, il s'agit de la réaction de Jésus vis-à-vis de ses disciples qui voulaient savoir lequel d'entre eux devait être considéré comme le plus grand. Jésus leur a montré qu'ils ne doivent pas aspirer à être considérés comme plus grands et être servis par les autres, mais au contraire à servir eux-mêmes les autres. Cependant, il ajoute :

« Vous êtes restés fidèlement avec moi au cours de mes épreuves. C'est pourquoi, comme mon Père m'a donné le royaume, je vous le donne, à mon tour : vous mangerez et vous boirez à ma table, dans mon royaume, et vous siégerez sur des trônes pour gouverner les douze tribus d'Israël » (Lc 22.28-30).

Il faut noter ici que cette position d'honneur conférée aux tout premiers disciples de Jésus correspond au fait qu'il les a envoyés dans le monde comme apôtres, c'est-à-dire messagers spéciaux de sa Parole, tout comme les prophètes de l'Ancien Testament avaient été spécialement envoyés par Dieu. C'est sur leur rapport et leur proclamation de témoins directs de la résurrection de Jésus-Christ qu'ils ont été établis par lui-même apôtres, c'est-à-dire envoyés autorisés. C'est sur le fondement de leurs paroles guidées par le Saint-Esprit qu'est établie l'Église et qu'elle s'édifie. Pas question donc pour tel ou tel prédicateur ou évangéliste aujourd'hui de se faire appeler apôtre, car ce serait usurper un office très particulier que Dieu ne lui a pas confié. Ce n'est certainement pas comme cela que l'on accédera au Royaume éternel de Dieu lors de l'avènement de son Fils Jésus-Christ!

Souvenons-nous aussi de la parabole des talents dans l'Évangile selon Matthieu, au chapitre 25. La distinction radicale est effectuée entre le serviteur qui est allé cacher dans la terre le talent (c'est-à-dire, dans le contexte original, la somme d'argent très importante) que son maître lui avait confié, et les deux autres, qui ont fait fructifier ce qui leur avait été confié. Remarquez que certains ont reçu davantage de dons que d'autres dans la dispensation actuelle (par exemple le serviteur auquel cinq talents ont été confiés, par rapport à celui qui n'en a reçu que deux). Si le serviteur qui n'a reçu qu'un seul talent l'avait fait fructifier pour en gagner un autre, il aurait lui aussi entendu son maître lui dire : *« Bien, bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup; entre dans la joie de ton maître »* (Mt 25.21,23). Les deux autres serviteurs — qui eux ont été fidèles — sont invités à entrer dans la joie de leur maître exactement au même titre l'un que l'autre.

Mais il est bien possible de penser que celui qui a reçu cinq talents et en a gagné cinq autres, se trouvera proportionnellement responsable de plus de biens encore que celui qui en a reçu deux et en a rapporté deux autres, la proportion étant conservée et la joie de l'un comme de l'autre étant parfaite. Car être reçu dans la communion éternelle du Dieu trinitaire sera de toute manière, pour tous ceux qui auront été mis au bénéfice de sa grâce, une source de joie et de béatitude continuelle. La Bible exclut toute imperfection, manque de joie, tristesse ou jalousie dans la dispensation à venir, quels que soient les rôles, positions ou fonctions accordés aux élus au sein du Royaume éternel. Toutes ces choses-là appartiendront à un monde révolu. Comme on le lit au chapitre 21 du livre de l'Apocalypse :

« Il essuiera toute larme de leurs yeux, la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu » (Ap 21.4).

Ce qui est important pour nous, dans la dispensation actuelle, est de faire fructifier dès maintenant, dans la fidélité au Seigneur, les talents que nous avons reçus pour le glorifier et servir notre prochain. L'apôtre Paul insiste sur la diversité des dons reçus dans l'Église (par exemple dans Romains 12.4-8 ou 1 Corinthiens 12). Personne ne doit s'enorgueillir des dons qu'il a reçus, car tout provient de la grâce divine. Paul l'exprime très clairement au second chapitre de sa lettre aux Éphésiens :

« C'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu; ce n'est pas le fruit d'œuvres que vous auriez accomplies. Personne n'a donc de raison de se vanter. Ce que nous sommes, nous le devons à Dieu; car par notre union avec le Christ, Jésus, Dieu nous a créés pour une vie riche d'œuvres bonnes qu'il a préparées à l'avance afin que nous les accomplissions »
(Ép 2.8-10).

Donc personne ne doit penser davantage de lui-même que ce qui est approprié. Nous lisons entre autres, dans la lettre de Paul aux Philippiens :

« Ne faites donc rien par esprit de rivalité, ou par un vain désir de vous mettre en avant; au contraire, par humilité, considérez les autres comme plus importants que vous-mêmes, et que chacun regarde, non ses propres qualités, mais celles des autres »
(Ph 2.3).

Nous sommes donc encouragés et exhortés à servir Dieu et notre prochain dès maintenant et c'est ce à quoi il nous faut tendre avec toute notre énergie. Le Seigneur est fidèle, il tiendra compte de nos actions, mais n'oublions jamais non plus que nous ne sommes que des serviteurs sans mérite qui ont tout reçu par grâce divine et qui ne font que leur devoir. C'est aussi ce que Jésus dit à ses disciples dans l'Évangile selon Luc :

« Quand vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites : Nous ne sommes que des serviteurs sans mérite particulier; nous n'avons fait que notre devoir » (Lc 17.10).

Auparavant, il leur a aussi dit :

« Ce qui doit vous réjouir, ce n'est pas de voir que les esprits mauvais vous sont soumis; mais de savoir que vos noms sont inscrits dans le ciel » (Lc 10.20).

En ce qui concerne les vrais croyants de toutes les époques, c'est aussi ce qui doit les réjouir, sans se poser la question de savoir quelle sera leur position dans les nouveaux cieux et sur la nouvelle terre : notre vocation est le service et l'obéissance dans la fidélité au Seigneur ici-bas.

Il y a, dans les questions de mon correspondant, un autre élément que je voudrais reprendre, car il donne lieu à bien des spéculations et des enseignements différents : celui de l'enlèvement des croyants. Beaucoup s'attendent en effet à ce qu'un tel enlèvement puisse se produire à n'importe quel

moment. Nous étudierons dans un autre article¹ l'enseignement de l'Écriture sainte à cet égard, en nous penchant en particulier sur un passage central qui traite de ce thème : le quatrième chapitre de la première lettre de Paul à l'Église de Thessalonique.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

¹ Voir mon article intitulé [Qu'arrivera-t-il après l'enlèvement des croyants?](#)